

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

**L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

**ABSENTS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

**PROCURATIONS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE D’UN TERRAIN RUE DE LA POMMERAIE**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-075**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

A l'occasion de la mise en vente de leur maison située 17 rue de la Pommeraie à Mondeville, les propriétaires ont découvert qu'une partie de leur terrain appartenait à la Ville. En effet, la clôture a été posée il y a de nombreuses années sur les parcelles BX197 et BX196. Cette dernière parcelle, d'une surface de 12m<sup>2</sup>, appartient à la ville et n'a jamais fait l'objet d'une mutation.

Après échange avec les propriétaires, les consorts NAPIERALA et JUSIEWICZ, il est proposé de régulariser cette situation en leur cédant la parcelle BX196, qui relève du domaine privé communal, au prix de 2 640 €. Vous trouverez ci-joint le plan du cadastre matérialisant ces parcelles.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu l'avis du service des Domaines du 20 mai 2022,

Après consultation de la commission Urbanisme et transition écologique du 24 mai 2022,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à vendre la parcelle BX196 d'une surface de 12m<sup>2</sup> au prix de 2 640 € au profit des consorts NAPIERALA et JUSIEWICZ ou à toute personne les substituants dans leur droit,
- **DE DONNER A CET EFFET TOUT POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant, pour régulariser tout avant-contrat, tout avenant, puis tout acte de vente de la parcelle ci-avant désignée, et tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Département :  
CALVADOS

Commune :  
MONDEVILLE

Section : BX  
Feuille : 000 BX 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 18/05/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022  
Affiché le  
ID : 014-211404371-20220608-DELIB2022\_75-DE

6, place Gambetta B.P. 80540 14048  
14048 Caen Cedex 1  
tél. 02.31.39.74.00 -fax  
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

